

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-AE63

présenté par

Mme Josserand, M. Bigot, M. Bovet, M. Buisson, M. Chenu, M. de Fleurian, M. Dragon,
 M. Guiniot, Mme Hamelet, M. Jolly, Mme Le Pen, Mme Alexandra Masson, M. Pfeffer,
 M. Rambaud et Mme Robert-Dehault

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Économie »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Développement des entreprises et régulations	0	740 000
Plan France Très haut débit	0	0
Statistiques et études économiques	0	0
Stratégies économiques	0	0
Financement des opérations patrimoniales en 2025 sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »	0	0
TOTAUX	0	740 000
SOLDE		-740 000

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les crédits de l'Action 07 « Développement international des entreprises et attractivité du territoire » du programme 134 « Développement des entreprises et régulations » sont minorés de 740 000 euros en AE et en CP.

Le présent amendement vise, au sein de l’Action 07 « Développement international des entreprises et attractivité du territoire », à réduire les crédits alloués pour la participation de la France à l’Exposition universelle d’Osaka-Kansai en 2025.

Les subventions déjà allouées à la Compagnie Française des Expositions (COFREX) représentent en cumulé 9 200 000 € pour les années 2023 et 2024, ce qui s’avère être un montant conséquent pour préparer cette Exposition universelle.

Dans un contexte de nécessaire rationalisation des dépenses publiques, une réduction du financement à hauteur de 740 000 €, pour l’abaisser à 2 000 000 € au titre de l’année 2025, apparaît être un compromis raisonnable.

Cette subvention porterait la participation totale de l’État français à 11 200 000 € sur les 3 dernières années.